Bourg de Péage
La ville

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation économique et financière de la ville avant le vote du budget primitif.

Ainsi la loi du 6 Février 1992 dite loi ATR « Administration Territoriale de la République » dispose que les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires à venir, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget (article L 2312-1) du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire, qui doit désormais s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire. Celui-ci doit reprendre de manière synthétique certaines informations contenues dans les documents comptables et budgétaires, et plus précisément sur l'endettement et la structure de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépenses.

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

A. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE FRANCAIS
B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

II. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE

A. IMPACT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
    1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
    2. Les dépenses générales
    3. La masse salariale
C. L'EVOLUTION DES RESSOURCES
    1. Les recettes réelles de fonctionnement
    2. Les produits de services
    3. La fiscalité
    4. Les dotations de fonctionnement
D. L'AUTOFINANCEMENT
E. LES REALISATIONS STRUCTURANTES

III. LA GESTION DE LA DETTE

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS RESUMEES EN 3 AXES

A. LE SOUTIEN DU POUVOIR D'ACHAT AUX PEAGEOIS

    1. Centre-Ville : La municipalité auprès de ses commerçants

    2. Bourg de Péage : Une ville qui s'occupe du pouvoir d'achat de ses citoyens

    3. Un programme évènementiel gratuit et de qualité

B. LA SECURITE POUR TOUS - LE PLAN GLOBAL DE SECURITE
    1. La création d'une brigade de nuit
    2. Le doublement des caméras de vidéo protection
    3. La mise en place de la vidéo verbalisation
    4. Lutter contre la délinquance environnementale

C. LA QUALITE DE VIE AU QUOTIDIEN

1. Les voiries communales : De nouvelles rénovations au programme
2. Les écoles : Une qualité de vie pour nos écoliers Péageois
3. Le projet « groupe scolaire centre-ville »
4. La solidarité et la proximité: Une préoccupation quotidienne
5. Le soutien à la vie associative

CONCLUSION

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Ces cinq dernières années ont été marquées par un environnement économique instable, causé par la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien, les élections américaines, l'inflation et les chocs de taux d'intérêt. Pour autant, le moteur économique semble aujourd'hui retrouver une trajectoire plus stable. Premier signe encourageant qui semble témoigner de ce retour à la normale : les récentes baisses de taux d'intérêt décidées par les banques centrales. Deuxième signe fort : les niveaux de croissance à long terme que l'on semble retrouver au sein des trois grands blocs économiques que sont les États-Unis, l'Europe et la Chine. Selon la Banque Mondiale, la croissance mondiale devrait atteindre + 2.6 % en 2024 puis + 2.7 % en 2025, avec l'assouplissement monétaire et la reprise du commerce. L'activité mondiale serait surtout tirée par les économies émergentes, et la croissance devrait rester dynamique aux États-Unis et plus modérée en zone euro.

En résumé, les baisses des taux d'intérêt pourraient avoir un effet stimulant sur la croissance économique tant aux États-Unis qu'en Europe, en favorisant la consommation, l'investissement et le marché de l'emploi.

Cependant, de nombreux risques persistent, menaçant de dévier la trajectoire économique : incertitudes géopolitiques, récession, défis structurels de la Chine, ou encore les récentes élections américaines : les risques géopolitiques constituent incontestablement le principal aléa pesant sur les perspectives économiques mondiales.

A. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE FRANCAIS

Les projections de la Banque de France confirment le recul de l'inflation totale et sous-jacente initialement prévu. L'inflation (IPCH) reculerait nettement : après + 5,7 % en 2023, elle s'établirait à + 2,5 % en 2024 puis à + 1,5 % en 2025, en raison notamment de la baisse annoncée des prix de l'électricité. Elle devrait connaître une évolution modérée en 2026 (+ 1,7 %).

Du fait de cette désinflation, les salaires progressent désormais plus rapidement que les prix à la consommation, un mouvement qui pourrait s'accentuer en 2025. Cette progression des salaires réels soutiendrait le pouvoir d'achat, et par conséquent la consommation l'an prochain. Le taux de chômage remonterait légèrement en 2025, avant de décroitre grâce à la reprise de l'activité en 2026.

L'effet défavorable des incertitudes politiques actuelles et le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages, seraient transitoirement compensés par l'effet favorable des Jeux olympique. S'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international. En conséquence, la projection de croissance est quasi inchangée en 2025 (+ 1,2 %), et elle n'est que légèrement revue à la hausse en 2026 (+ 1,5 %).

Le contexte macro-économique en chiffres (prévisions Banque de France) :

- Taux de croissance du PIB :
  - 2022 : + 2.6 %
  - 2023 : + 1.1 %
  - **2024 : + 1.1 %**
  - **2025 : + 1.2 %**

- Taux de croissance des prix à la consommation :
  - 2022 : + 5.9 %
  - 2023 : + 5.7 %
  - **2024 : + 2.5 %**
  - **2025 : + 1.5 %**

- Taux d'inflation :
  - 2022 : + 5.2 %
  - 2023 : + 5.7 %
  - **2024 : + 2.5 %**
  - **2025 : + 1.5 %**

- Déficit public en % du PIB :
  - 2022 : - 4.8 %
  - 2023 : - 5.5 %
  - **2024 : - 5.2 %**
  - **2025 : - 4.8 %**

Focus sur la notation financière de la France

L'agence de notation Fitch a maintenu la note de la France à AA−, mais a placé cette évaluation sous perspective négative, ce qui signifie qu'une baisse de la note est envisageable. Cette décision intervient après le projet de lois de finances 2025, qui prévoit un effort budgétaire de 60 milliards d'euros pour limiter la hausse du déficit public.

Un doute subsiste quant à la capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs de réduction du déficit sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2029, en raison du contexte général et malgré sa détermination à réduire le déficit avec un budget prévoyant des réductions de dépenses et des hausses d'impôts. L'agence a continué de mettre en avant la résilience économique de la France, mais a aussi souligné le niveau élevé de la dette publique et les pressions fiscales dans le contexte de la reprise économique après la pandémie.

L'agence de notation américaine Moody's, comme Fitch, a décidé de maintenir la note de la France à Aa2, l'équivalent de 18 sur 20, mais en envisageant de la dégrader dans les six prochains mois, faisant passer la perspective de « stable » à « négative ».

En cas de dégradation de sa note, les taux d'emprunt de la France pourraient augmenter, ce qui alourdirait la charge de la dette, déjà importante.

B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2025

Au moment de l'élaboration du présent document, les mesures inscrites au projet de la loi de finances 2025 ne sont pas fixées : La discussion du PLF 2025 déposé à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2024, a été interrompue par la démission du gouvernement le 5 décembre dernier. Les différentes mesures proposées sont donc mises en suspend et une loi de finances spéciale devrait être adoptée avant la mi-décembre en attendant que le prochain gouvernement élabore un nouveau budget.

II. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE

Les grands principes de gestion financière de la Ville s'inscrivent dans un cadre réglementaire contraint retracés dans le compte administratif et le budget primitif. Ils doivent faire l'objet d'une application stricte des principes budgétaires suivants :

- L'annualité
- L'équilibre
- L'unité
- L'universalité
- La spécialité
- La sincérité

De manière générale, ces principes sont les garants de la démocratie locale pour l'assemblée délibérante qui a ainsi une connaissance détaillée et transparente du budget proposé au vote.

A noter que l'indicateur de pilotage comptable (IPC) calculé par la DGFIP suite aux contrôles effectués, s'élève à 100/100 au titre de l'année 2023 pour la ville de Bourg de Péage.

Les grands équilibres budgétaires :

Ils s'établissent dans le strict respect des règles de bonne gestion :

- Le respect des ratios légaux
- L'optimisation de la capacité d'autofinancement grâce à la maîtrise du fonctionnement
- La maîtrise de la capacité de désendettement en alliant autofinancement, optimisation des financements extérieurs et mobilisation de l'emprunt
- Le recours ou non au levier fiscal

Pour ce faire, la ville dispose d'un outil de gestion : la prospective financière. Celle-ci permet d'identifier les leviers à activer pour anticiper au mieux l'évolution des grands équilibres financiers, dans le but de préserver les finances communales tout en optimisant les politiques publiques menées par la ville.

Mener une prospective est désormais un exercice délicat et critique au regard de la fluctuation du contexte et des mesures qui en découlent, de nature à impacter fortement le budget de la ville (la baisse des dotations, l'augmentation importante du coût de l'énergie, la hausse de l'inflation, l'explosion des prix des matières premières...).

A. IMPACT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

Il n'y a pas eu de transferts de compétence opérés avec Valence Romans Agglo depuis 2021 jusqu'à cette année.

Pour rappel, l'attribution de compensation a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charge entre EPCI et communes. La ville perçoit à ce titre la somme de 2 605 509 € annuellement depuis 2020 sur la base des précédents transferts de compétences, attribution de compensation d'investissement incluse (139 284 €).

En 2025, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sera amenée à se réunir pour examiner le montant des charges transférées au 1er janvier 2025 : le transfert à Valence Romans Agglo des contingents SDIS, à la charge directe des communes jusqu'à présent, impactera l'attribution de compensation de fonctionnement provisoire 2025, qui s'élèvera à 2 324 706.85 € soit - 280 802 € (en remplacement du paiement direct au SDIS).

La dotation de solidarité communautaire perçue par la ville s'élève quant à elle cette année, à 311 601 €. Le montant attribué en 2025 pourra varier en rapport du Pacte Financier et Fiscal voté en conseil communautaire.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Le dernier vote du compte administratif indique que les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **9.98 M€** pour l'exercice 2023, et enregistrent une hausse de **+ 1 %** soit + 98 806 € par rapport à 2022.

Cette augmentation mesurée s'explique par un retour quasi à la normale grâce aux actions mises en œuvre par la ville dans un contexte de crise énergétique.

Les DRF (Dépenses Réelles de Fonctionnement) représentent **1 000 € par habitant** contre 1 277 € par habitant pour la strate. Cet indicateur par strate permet de constater la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de comparer le niveau de dépenses de fonctionnement par rapport aux collectivités de même taille.

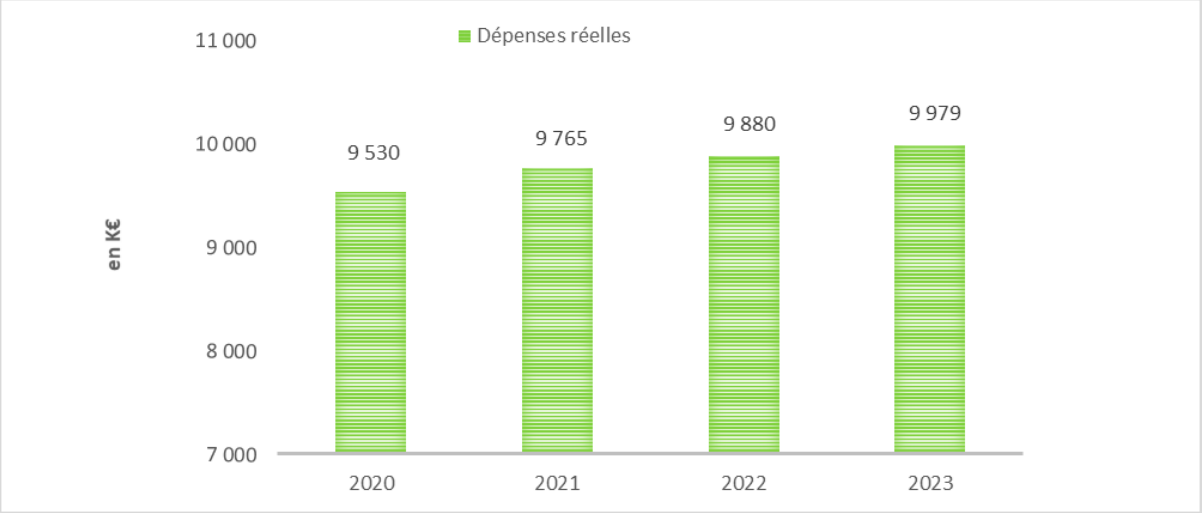

L'augmentation contenue des charges de fonctionnement (+ 1 %) s'explique par la mise en œuvre d'un plan d'économies élaboré par la ville et qui a permis d'absorber l'augmentation du coût global de l'énergie (électricité, gaz et pellets).

En 2023, la ville a su ainsi contenir ses consommations énergétiques grâce aux diverses actions menées : sensibilisation forte des usagers de nos bâtiments publics (guide de bon usage des locaux municipaux par affichage) et par des actions visant à rationnaliser la consommation

d'énergie (pose de thermomètres dans les bâtiments, consigne de températures à respecter, programmation des températures de consigne directement au niveau des chaudières …)
De plus, des investissements stratégiques ont été réalisés fin 2022 dans le cadre du plan de rénovation des chaudières des bâtiments communaux en développant des modes de production plus durables et plus économiques (bois, pellets…).
Ainsi, si la prévision de dépense en 2023 sur ce poste était initialement établie à 1 845 000 € en rapport des augmentations annoncées, la consommation réelle s'est élevée 787 203 € soit une différence à la baisse de -1 057 797 € (de BP à BP).
Le budget 2024 devrait afficher une prévision de dépenses de l'ordre de 750 000 € grâce à une stabilisation du coût de l'énergie. Cette prévision oblige cette année encore, et notamment les communes, à être vigilantes afin d'absorber ce niveau élevé de dépenses énergétiques, en optimisant leurs recettes et en contenant les dépenses.
La ville a décidé quant à elle de ne pas augmenter les impôts des péageois afin de préserver leur pouvoir d'achat, en concentrant les efforts sur une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en privilégiant un service public de qualité. Dans ce cadre de dépenses maitrisées, la ville à quand même fait progresser le périmètre de sa politique événementielle en 2024 avec des animations marquantes et de qualité afin de fédérer la ville et ses habitants autour de valeurs communes et dans un esprit de cohésion sociale.

2. Les dépenses générales

L'année 2022 affiche une baisse de 570 K€ par rapport à l'année précédente. Cette variation est liée principalement à l'internalisation des contrats des agents du périscolaire (chapitre 012) qui était initialement en charge à caractère générale (chapitre 011).

2023 enregistre une augmentation de + 12.3 % (+ 273 853 €) liée en très grande partie aux effets de l'inflation et à la crise de l'énergie. A titre d'exemple, à consommation égale, la facture d'électricité cette année-là, a enregistré une hausse de + 66 584 €, et les combustibles + 237 057 € sur l'année.

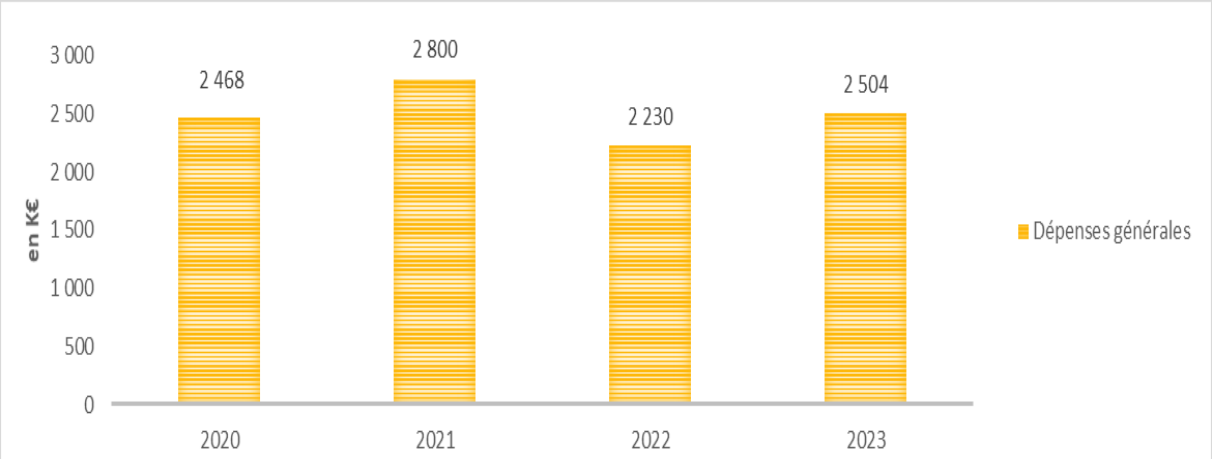

Quant aux dépenses réalisées sur l'année 2024, elles devraient rester stables et se situer à un niveau proche de 2023, grâce à la poursuite du plan d'économies réalisé par la ville qui permet de gommer les effets de l'inflation annuelle.

Bien que confronté à des situations inédites, le contrôle budgétaire opéré dans la continuité des années précédentes a permis à la ville de relever des défis immédiats et de **maîtriser consciencieusement ses dépenses.**

3. La masse salariale

Dans le cadre de la rationalisation toujours plus grande de nos organisations, les dépenses liées aux agents du périscolaire jusqu'à présent retracées en dépenses générales (prestations de service), font maintenant partie intégrante des charges de personnel ce qui explique majoritairement l'augmentation affichée en 2022 (+ 12 %).

Les dépenses de personnel se sont ainsi stabilisées en 2023 à hauteur de 6 472 645 € soit une augmentation de + 3.1 % en rapport de 2022.

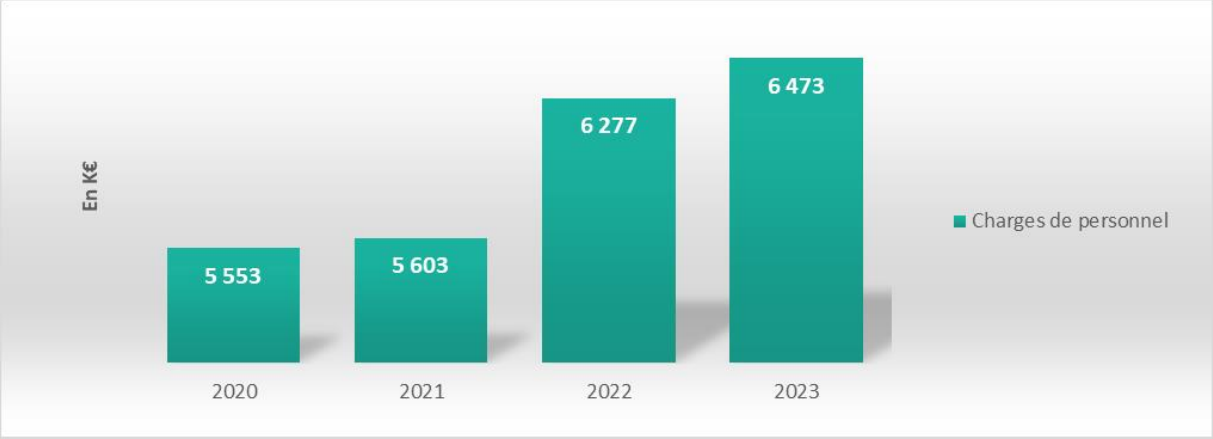

Evolution de l'effectif communal : optimisation des moyens et des ressources

STATUT	EFFECTIFS					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents	137	133	143	161	162	162
En équivalent temps plein	131,58	131,3	139,76	148,78	148,78	143,59

Observations : Les données du tableau présentent l'évolution de l'effectif depuis 6 ans (photographie au 31/12 de chaque année).

Pour rappel : l'évolution de l'augmentation des effectifs entre 2021 et 2022 s'expliquait essentiellement par la bascule de certaines charges initialement prévues au chapitre 011 sur le chapitre 012 en particulier pour 2022. En effet l'internalisation des animateurs du périscolaire à fait grimper le nombre des effectifs mais sur le plan budgétaire l'opération est restée neutre.

En revanche, grâce à la vigilance et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il est à noter une stabilité des effectifs sur ces 2 dernières années (2023 et 2024).

Les faits marquants de l'année 2024 dans le secteur ressources humaines

Revalorisation du point d'indice en 2024

En 2024, la question de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique a été de nouveau au centre des débats. La crise économique mondiale et une inflation persistante ont poussé de nombreux syndicats à exiger une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice, revendiquant la nécessité de répondre à la baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires.
Pour rappel, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 avait revalorisé le point d'indice de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023.
À compter du 1er janvier 2024, 5 points d'indice majorés ont aussi été attribués à tous les agents publics, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 euros.
Cette évolution du point d'indice vise à améliorer l'attractivité des emplois publics, dans un contexte de forte concurrence avec le secteur privé, notamment pour les fonctions stratégiques où les salaires publics peinent parfois à s'aligner avec ceux du marché. Cette revalorisation traduit un équilibre difficile entre la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances publiques et le besoin de valoriser des agents qui jouent un rôle crucial au sein de la société.

Augmentation du SMIC dans l'année :

- Au 1er janvier 2024, le Smic a augmenté de **1,13 %** en application de la revalorisation annuelle. Depuis cette date, il s'établissait à 1 766,92 € brut par mois, soit 1 398,69 € net (montant horaire brut de 11,65 €).
- Au 1er novembre 2024, le montant du Smic s'élève désormais à 1 801,80 € brut par mois, soit 1 426,30 € net pour 35 heures hebdomadaires. Il s'agit d'une hausse de **2 %,** comme le précise un décret paru au Journal officiel le 24 octobre 2024.
  Les nouveaux montants à partir de novembre 2024 :
- Smic net au 1er novembre 2024 : 1 426,30 €.
- Smic brut au 1er novembre 2024 : 1 801,80 €.
- Smic horaire net au 1er novembre 2024 : 9,40 €.
- Smic horaire brut au 1er novembre 2024 : 11,88 €.

Il s'agit d'un relèvement anticipé du Smic. Le salaire minimum ne sera donc pas revalorisé de nouveau automatiquement au 1er janvier 2025.
De plus, la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) a annoncé le 17 octobre 2024 que le minimum de traitement des agents publics sera rehaussé de 6 centimes à travers une indemnité différentielle. Il est à noter que cela aura peu d'impact budgétaire sur les dépenses de personnel en 2025.

PSC (Protection sociale complémentaire)

En application de l'article 40 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, une ordonnance a été publiée le 17 février 2021 pour donner corps à ce nouveau droit. Elle crée le principe d'une participation de l'employeur public au financement de la protection sociale des agents, en matière de complémentaire santé (à hauteur de 50% de garanties minimales), mais aussi de prévoyance avec une application obligatoire au 1er janvier 2025.
L'obligation minimum de prise en charge est fixée réglementairement à 7€ par mois et par agent. Cependant, la Ville soucieuse du bien-être et de la santé de ses agents, a décidé de proposer d'augmenter cette indemnisation de 43% et ainsi de porter la prise en charge à 10 € par mois et par agent. Ainsi, l'ensemble des contrats labellisés pourront bénéficier de cette prise en charge.

Evolution du service de la police municipale - création d'une brigade de nuit et d'un CSU avec des opérateurs

Pour améliorer la sécurité des péageois, la ville a décidé de mettre en place un Plan Global de Sécurité qui se déclinera en 3 axes :

- Doublement des points de vidéo protection
- Création d'une brigade de nuit armée par le recrutement de 3 agents de police municipale
- Modernisation du CSU et recrutement de 2 opérateurs (ASVP)

Concernant la partie RH à proprement parlé, la brigade de nuit aura pour mission, au sens large du terme, la surveillance générale du territoire communal, les troubles à l'ordre public, la lutte contre les incivilités et la délinquance.
Les 3 postes ont été créés au conseil municipal du 3 octobre 2024, la vacance de poste est d'ores et déjà en ligne et les recrutements opérationnels devraient intervenir pour le mois de mars 2025.
A noter, compte tenu de l'évolution du contexte national, il a été décidé de doter la brigade de nuit d'armes à feu afin d'assurer aux agents de PM travaillant la nuit d'un moyen supplémentaire de défense, sachant que l'équipe de jour est déjà équipée de bâton de défense télescopique, du PIE (Pistolet à Impulsion Électrique), et d'une bombe de gaz lacrymogène.
Pour le CSU (Centre de Surveillance Urbaine), il est prévu la création de 2 postes d'ASVP lors du CM de février 2025 avec une opérationnalité attendue pour le mois d'octobre 2025 en cohérence avec le nouveau dispositif de caméras supplémentaires qui est prévu pour décembre 2025.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale

Depuis le 1er janvier 2021, la collectivité a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour la très grande majorité des agents. Il a remplacé la plupart des primes et indemnités attribuées existantes dans la fonction publique.

Les textes, à cette époque, n'intégraient pas la filière sécurité, ce qui obligeait les agents de police municipale à rester sur un ancien modèle de Régime Indemnitaire.
Suite à la sortie du décret du 26/06/2024, les collectivités doivent délibérer pour instaurer les modalités de mise en place de la nouvelle prime pour la filière sécurité, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le **01/01/2025**, laquelle se substitue aux primes en vigueur jusqu'alors.

Cette nouvelle prime, l'ISFE (indemnité spéciale de fonction et d'engagement), concerne tous les cadres d'emploi et grades de la filière sécurité, donc tous les agents de la police municipale. Elle est composée d'une part fixe versée en fonction du grade et d'une part variable prenant en compte l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

C. L'EVOLUTION DES RESSOURCES

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les ressources globales de la ville affichent une progression constante pour s'établir à 12.8 M€, soit + 1.5 % par rapport à l'exercice précédent à 2022.
Plusieurs variables en sont à l'origine, notamment celles liées au dynamisme de la fiscalité directe (augmentation des bases) et indirecte.

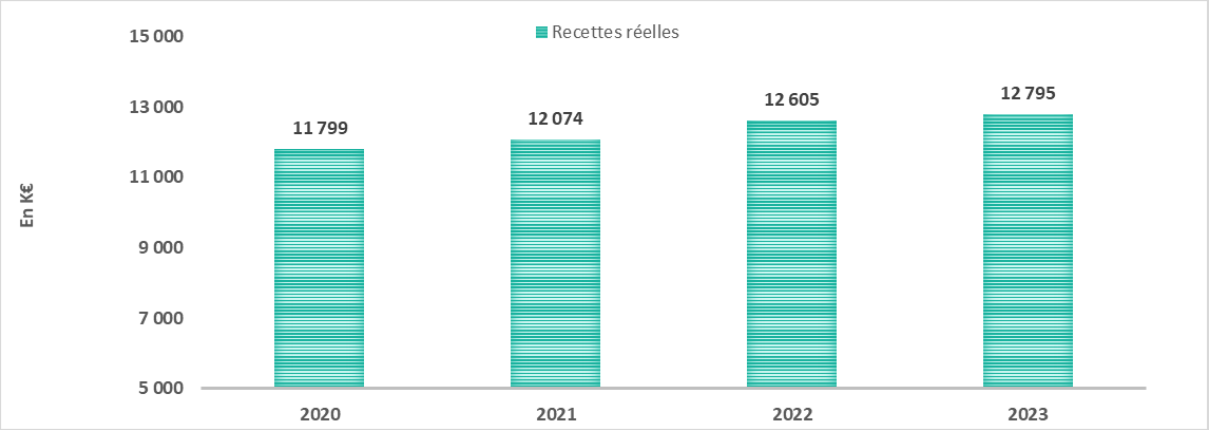

Dans la continuité des années précédentes, et ce malgré la perte de la dotation de solidarité urbaine (DSU), les recettes de fonctionnement restent stables en 2023 avec une orientation à

la hausse. Dans la même constante, les recettes réelles du compte administratif 2024 devraient enregistrer encore une évolution légèrement dynamique.

2. Les produits de services

Les produits de services englobent principalement les recettes suivantes :

- Restauration scolaire
- Périscolaire
- Occupation du domaine public
- Concession cimetière
- Remboursement des charges de personnel du CCAS

Si en 2020, les produits de services subissaient l'impact de la crise sanitaire avec une baisse de -104 260 € soit -16.3 % en matière de restauration scolaire et périscolaire, et d'annulation des manifestations culturelles, les recettes liées aux produits de services sont revenues au niveau d'avant la crise sanitaire et affichent depuis une légère progression (+ 1.16 % en 2023).

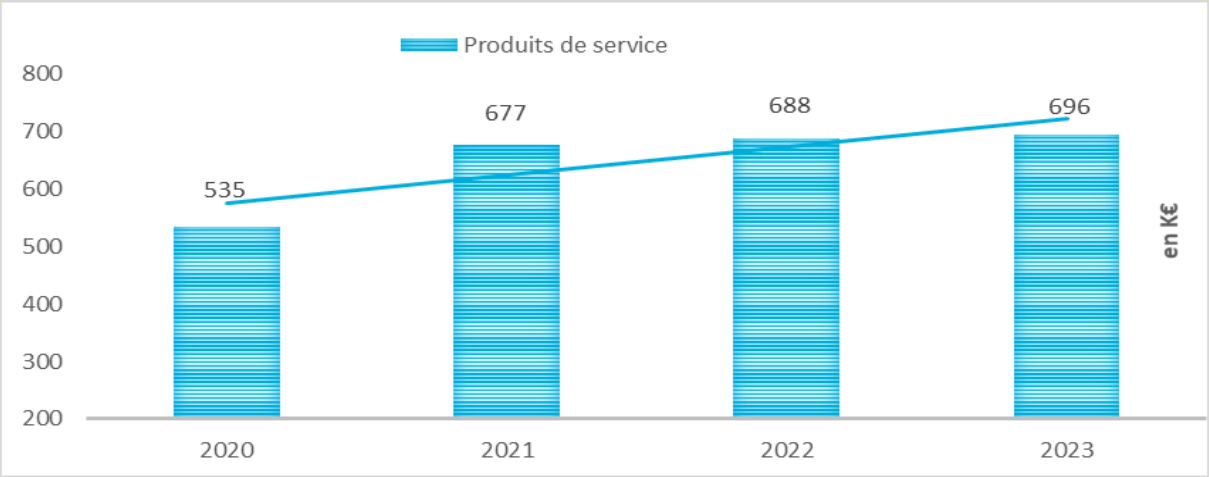

Le montant des produits de services au titre de l'exercice 2024 seront connus au moment du vote du compte administratif et devraient rester à un niveau proche de celui de 2023.

3. La fiscalité

Les recettes perçues au titre de la fiscalité directe et indirecte évoluent de la manière suivante sur la période :

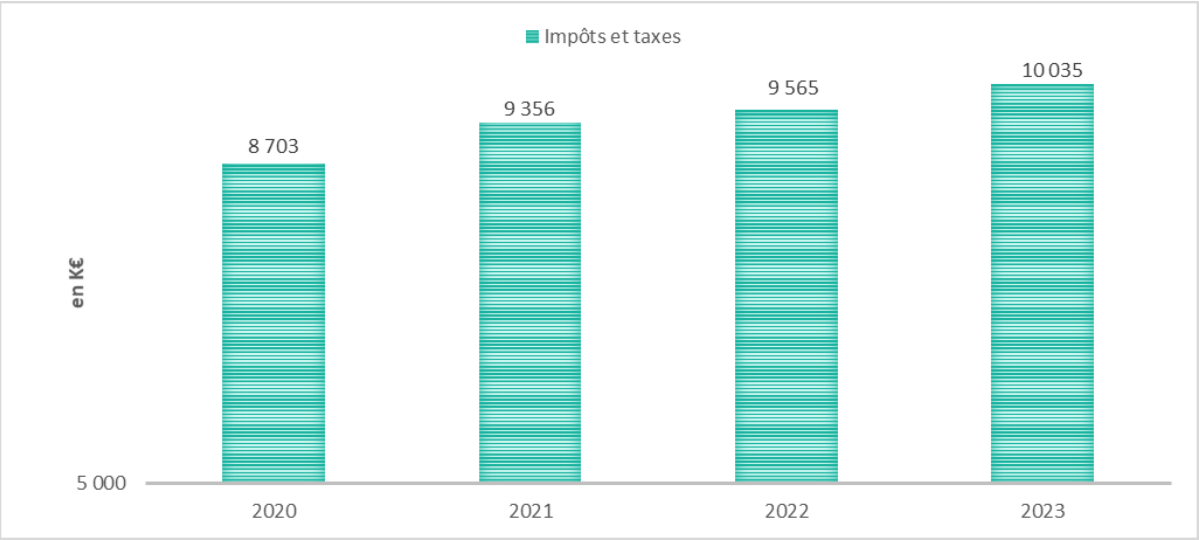

Les recettes liées aux impôts et taxes perçues affichent une évolution de + 4.9 % en 2023.

Les principaux postes ont varié de la manière suivante:

- **Taxes foncières et d'habitation :** + 446 053 € (+ 7.6 %). Elles dépendent du dynamisme des bases fiscales. En 2023, le taux directeur s'est élevé à + 7.1 % contre + 3.4 % en 2022. Pour information, le taux s'est élevé à + 3.9 % en 2024.
  Les recettes liées aux taxes directes perçues en 2023 se sont élevées plus précisément à un montant global de 6 349 275 €, soit 636 € par habitant, pour un montant perçu par une commune de même strate de 574 € par habitant. Ceci permet de constater un niveau de pression fiscale stable à Bourg de Péage sans augmentation des taux d'imposition direct, et qui se situe dans la moyenne des communes de même strate.

- **Taxe locale sur la publicité extérieure :** les recettes encaissées se sont élevées à 91 939 € en 2023 contre 83 150 € l'année précédente (Application des dispositifs règlementaires en vigueur).

- **Taxe additionnelle des droits de mutation (345 500 €) :** baisse de -24%. Il s'agit d'une recette particulièrement fluctuante d'une année sur l'autre car elle est liée aux opérations patrimoniales sur la commune.

- **Taxe sur la consommation finale d'électricité** : L'augmentation de + 47.8 % s'explique en partie par l'augmentation du prix de l'énergie. La recette encaissée en 2023 s'est élevée à 289 651 €.

- **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :** la dotation s'est élevée à 315 258 € contre 284 467 € en 2022. Cette hausse est liée à la redistribution par Valence Romans Agglo de la part d'économies réalisées grâce à l'extinction d'une partie de l'éclairage nocturne dans les communes du territoire.

4. Les dotations de fonctionnement

Pour rappel, l'impact financier de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics a duré 8 ans et a pris fin en 2018. En conséquence et depuis, la ville de Bourg de Péage perçoit 1 M€ de moins de dotation globale annuelle.

Depuis 2019 (cf tableau infra), il est tout de même constaté une baisse régulière des dotations allouées aux collectivités en lien avec la refonte globale des dotations. Cette baisse régulière est complétée par l'écrêtement usuel appliqué à la dotation de fonctionnement. En 2023, la Dotation Globale est affichée à 839 678 € soit -1.41 % par rapport à 2022. La baisse annuelle a été plus importante en 2024, soit -5 % pour atteindre un montant de dotation de 809 152 €.

L'année 2023 est d'autre part marquée par la sortie de la ville du cadre d'attribution de la dotation de solidarité urbaine (DSU) sur 2 ans : la ville a ainsi perdu 238 886 € en 2023 et ne perçoit plus de dotation en 2024. La ville s'est vue toutefois notifier son éligibilité à la dotation de solidarité rurale (DSR) pour un montant de 162 020 € au titre de l'année 2024.

A noter également le fait que depuis 2022, la ville ne perçoit plus la dotation nationale de péréquation (DNP).

La dotation globale de fonctionnement qui est composée de l'ensemble de ces dotations, affiche une diminution constante, comme l'indique le graphique suivant :

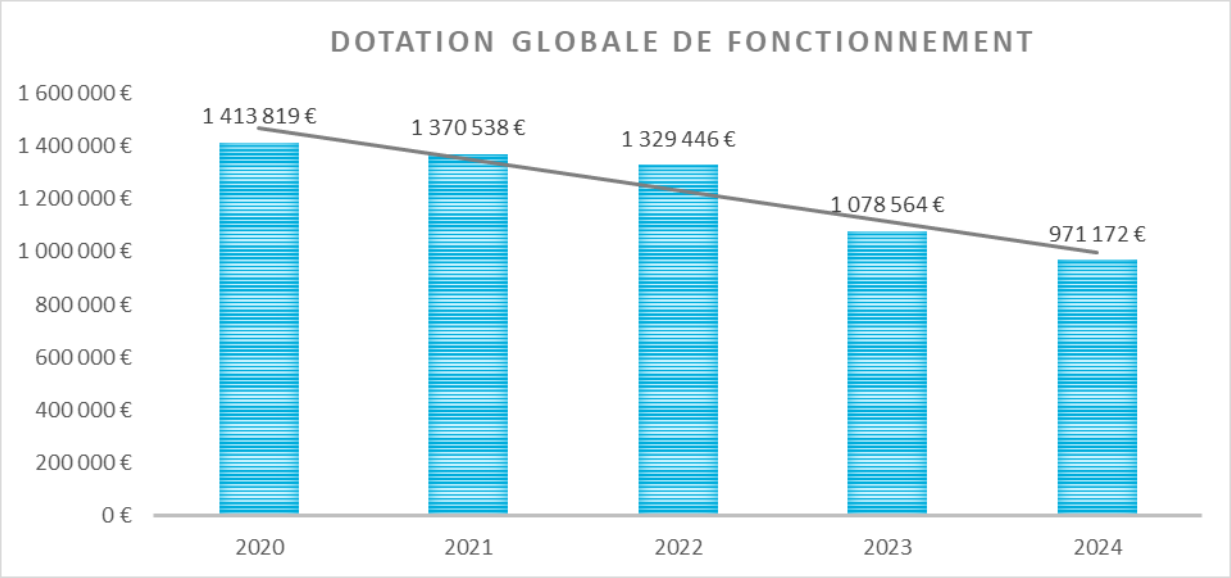

Le détail des dotations de l'Etat perçues par la ville depuis 2020 se présente comme suit :

Dotations de l'Etat	2020	2021	2022	2023	*2024*
DG (Dotation Globale)	956 719 € -6,35%	902 793 € -5,64%	851 675 € -5,66%	839 678 € -1,41%	809 152 € -5%
DSU (dotation solidarité urbaine)	457 100 € 3,37%	467 745 € 2,33%	477 771 € 2,14%	238 886 € -50,00%	- € -100,00%
DSR (dotation de solidarité rurale)	- €	- €	- €	- €	162 020 €

D. L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) est le résultat dégagé par la section de fonctionnement servant à couvrir les besoins de financement des investissements à réaliser.

Pour répondre aux évolutions conjoncturelles, et notamment la flambée des prix sur les matières premières et sur l'énergie, la commune a mis en œuvre un plan d'économies efficient ces dernières années, permettant de maintenir une capacité d'autofinancement brute de **2.558 M€** en 2023 (contre 2.391 M€ en 2022), soit **20.41 %** des recettes réelles de fonctionnement. Nous conservons ainsi une capacité à dégager des marges de manœuvre sur notre fonctionnement courant, ainsi que sur notre capacité à financer nos investissements structurants.

Dans la continuité de 2023, la ville a dû faire face en 2024 aux évolutions conjoncturelles, et a poursuivi sa politique de maîtrise des dépenses, ce qui permettra de dégager cette année encore une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les investissements en cours et à venir.

En ce qui concerne les chiffres relatifs à l'exercice 2024, ils se matérialiseront à l'occasion du vote du compte administratif en juin 2025.

En synthèse, nous pouvons retenir que la ville de Bourg de Péage affiche un équilibre financier satisfaisant, nécessaire pour faire face aux aléas conjoncturels et pour prévoir l'autofinancement nécessaire à la mise en œuvre des investissements structurants prévus.

E. LES REALISATIONS STRUCTURANTES

La ville utilise des outils de pilotage nécessaires pour obtenir une perspective financière pluriannuelle et déterminer sa capacité d'investissement en cohérence avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La prospective financière est en cela une expertise indispensable pour l'aide à la décision afin d'anticiper la trajectoire de la collectivité.

À partir des derniers comptes administratifs et des évolutions prévisibles, la prospective permet de prévoir la structure financière de la ville et de vérifier sur le moyen terme le maintien de sa solvabilité. Au-delà de cet aspect technique, cette analyse permet d'élaborer **une véritable stratégie financière dans la priorisation des investissements à réaliser** au regard de leurs poids budgétaires, de l'autofinancement disponible et des financements susceptibles d'être alloués par les différents partenaires. Cet instrument d'anticipation permet également, dans le cadre de la gestion de la dette, d'évaluer la pertinence d'un éventuel emprunt qui ne sera mobilisé de fait qu'à bon escient.

- Les travaux de réaménagement du centre-ville

Ce projet d'envergure a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme à hauteur de 5.1 M€ en 2020 pour une durée de 6 ans. Les crédits de paiement alloués pour la mise en œuvre de ce programme s'élèvent à 3 000 000 € en 2024, et seront réajustés au budget primitif 2025 en fonction de l'avancée des travaux. Le financement de l'opération fait l'objet de demandes de subventions d'équipement les plus larges possibles auprès des institutions partenaires.

A ce jour, la ville a obtenu les financements pour un montant total de 2 311 020 € :

- Conseil Départemental : 1 024 164 € pour l'ensemble des phases
- DETR (Etat) : 400 000 €
- DSIL (Etat) : 525 144 €
- Fonds vert (Etat) : 361 712 €

Les travaux commencés mi-septembre avancent conformément au calendrier prévu :

Phase 1 (en cours) Partie nord de la place (côté Unibio) : containers enfouis, terrassement, bordures et trottoirs réalisés, pose de l'éclairage public. À venir : voirie (1ère couche).

Phase 2 (déc 2024 – janv 2025) Croisement avec la rue de la République : travaux réalisés à l'achèvement de la phase 1. Déconstructions, reprise des réseaux, bordures, voiries. Fermeture ponctuelle de la rue de la République (à hauteur de la zone de chantier).

Vacances de Noël - Arrêt du chantier : (ensemble des accès et des rues rendu à la circulation)

Phase 3 (à partir de janvier) Partie sud de la place (côté Crédit Mutuel) : Basculement de la circulation sur la nouvelle voie, déconstruction et reprise des réseaux, terrassements, revêtements divers.

Vers un centre-ville 100% accessible : Cheminements piétons peu lisibles, nombreuses marches, trottoirs étroits, pentes et hauteurs de seuils importantes, etc. : les aménagements antérieurs rendaient notre centre-ville difficilement praticable pour certains d'entre nous qui nous déplaçons avec une poussette ou un caddie, à l'aide de cannes ou d'un déambulateur, voire en fauteuil roulant.

Des cheminements plus directs ont été créés pour assurer la fluidité des déplacements à pied. Le béton sablé et ses propriétés antidérapantes expliquent son utilisation pour les cheminements des personnes à mobilité réduite. Les commerces sont aujourd'hui tous parfaitement accessibles avec des seuils ajustés. Enfin, potelets, bandes podotactiles et matériaux contrastés (marches d'escalier, piste cyclable) améliorent la sécurité des personnes atteintes de déficiences visuelles dans leurs déplacements. Les associations de personnes en situation de handicap sont venues tester les nouveaux aménagements et ont pu se réjouir du résultat après travaux.

- Le plan arbres

Le plan arbres lancé en 2021, a pour objectif de renforcer la présence de l'arbre en milieu urbain, de préserver la qualité de l'air et d'oxygéner la ville, d'améliorer le cadre de vie des péageois, de favoriser la biodiversité et de lutter contre les ilots de chaleur. Pour ce faire, 10 000 arbres seront plantés d'ici 2026 à Bourg de Péage, soit 1 arbre par habitant.

Après trois éditions (2021 à 2023) couronnées de succès où près de 2500 pieds d'arbres et arbustes ont été plantés par les péageois, le plan arbres s'est poursuivi en 2024 pour un montant de 58 028 €. Et c'est sans compter les 21 nouveaux arbres plantés secteur Renaissance et 10 autres sur la place Delay d'Agier dans le cadre de l'aménagement du centre-ville.

- La voirie communale

En 2024, la ville a continué le travail d'aménagement sécuritaire et de réfection de sa voirie communale engagé depuis plusieurs années maintenant, et dont à titre d'exemples cette année :

- Etudes et acquisition foncière du carrefour RD538 - chemin des Plantas
- Etudes, aménagement et ralentisseur Place Doumer
- Aménagement sécuritaire des voiries communales
- Etudes et diagnostic des réseaux – Bayannins
- Travaux de rénovation du réseau d'eau potable - Bayannins
- Réfection des routes de campagne
- La Goubetière, intégration de voiries dans le domaine public
- Etc.

- L'aménagement du cimetière

Le cimetière est avant tout un lieu de recueillement qui nécessite un aménagement naturel, et d'être bien entretenu afin que les familles endeuillées puissent venir s'y recueillir en toute quiétude. La ville a ainsi procédé à la végétalisation de l'allée principale et a aménagé le jardin

du souvenir avec l'installation d'une stèle permettant d'accueillir des plaques d'identification pour un budget de 16 000 €.

- Les écoles péageoises

La rénovation énergétique de l'école Curie :

L'application du décret tertiaire impose des objectifs de réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires communaux, dont la surface est supérieure à 1 000 m2. A ce titre, la ville souhaite procéder à la rénovation énergétique du groupe scolaire Curie permettant ainsi de réaliser une économie sur ses consommations de l'ordre de 63 % selon le diagnostic établi par le Syndicat d'électrification de la Drôme (SDED) et pour les utilisateurs de bénéficier d'un plus grand confort thermique (moins chaud en été et plus chaud en hiver).

Les études préalables à la rénovation du site sont engagées sur 2024 pour un coût global de 150 000 €. Les travaux estimés à 1 230 000 € devraient être effectués été 2025. A noter que ce projet de rénovation serait éligible au dispositif « Fond vert », après réalisation de l'étude de faisabilité nécessaire pour l'obtention.

La ville a également investi dans le secteur scolaire, par les acquisitions de matériels et les travaux d'aménagement, avec notamment :

- Renouvellement du mobilier scolaire : 19 707 €
- Création d'une médiathèque à l'école Pierre et marie Curie : 9 305 € d'équipement (livres et mobilier)
- Aménagement divers des écoles (alarmes, interphonie, etc.) : 33 223 €
- Poursuite des études pour l'extension de l'école Pagnol : 49 858 € (début 2025)

- Les installations sportives et culturelles de la ville

Une enveloppe de 62 552 € a été affectée aux installations sportives de la ville cette année :

- Réfection de l'éclairage du tennis : 25 740 €
- Aménagement et mises aux normes des installations (électricité, réseaux ...) : 21 876 €
- Matériel, équipements techniques et sportifs : 14 936 €

Et c'est sans compter les investissements effectués au titre de la culture avec entre autres 20 258 € consacrés à l'aménagement de la Maison des associations et de l'espace François Mitterrand (bureaux, rampes de lumière etc.). 4 494 € ont été dédiés à l'acquisition de matériel pour les festivités.

III. LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette s'élève à 970 217 € au 31/12/2024 et représente un niveau d'endettement de 100 € par habitant, bien inférieur à celui de la strate (767 €). Cette situation est pensée et a été anticipée car elle va permettre à la ville de s'endetter à bon escient pour la réalisation du nouveau groupe scolaire centre-ville.

Un autre indicateur particulièrement fort est celui du ratio de désendettement. Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par affectation de l'épargne qu'elle a su dégager :

Bourg de Péage affiche un ratio de **0.51 année pour 2023** contre 3.65 années pour les communes de la même strate. Les chiffres relatifs à l'exercice 2024 seront connus au moment du vote du compte administratif. Ce ratio permet de mettre en évidence la marge de manœuvre pour le financement des investissements futurs.

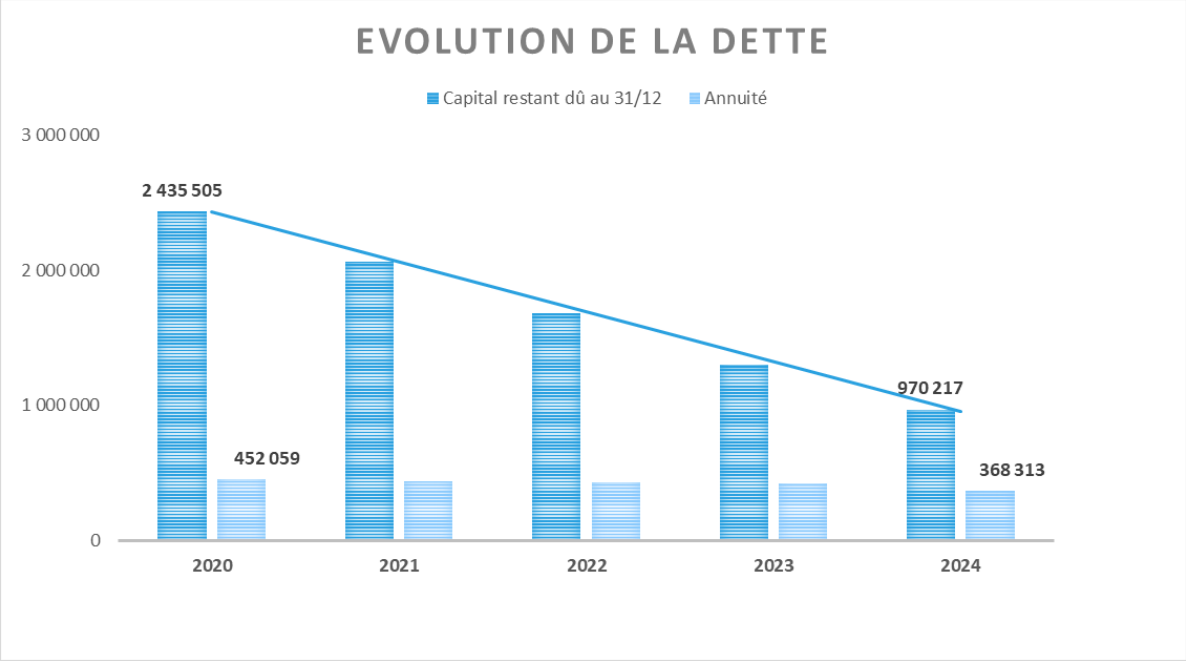

Pour rappel, la dette communale est initialement constituée de 4 emprunts. Au cours de l'exercice 2024, l'emprunt souscrit en 2009 pour un montant 2.7 M€ a pris fin, portant ainsi le nombre d'emprunt à 3 dont un à taux variable pour un encours de 146 297 € à fin 2024.

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS RESUMEES EN 3 AXES

Pour 2025, l'équipe municipale et le Maire ont fait le choix de structurer les grandes orientations 2025 autour de 3 axes majeurs qui seront déclinés pour chacune des actions municipales :

A. LE SOUTIEN DU POUVOIR D'ACHAT AUX PEAGEOIS

1) Centre-ville : la Ville auprès des commerçants

Si à terme les nouveaux aménagements vont contribuer à la dynamisation du centre-ville, l'ensemble de l'équipe municipale est conscient que l'ampleur de ces travaux peut être source de désagréments pour les commerces et impacter leur chiffre d'affaires. Afin de pallier à cela, le conseil municipal a approuvé le 21 septembre 2023 la mise en place d'une commission d'indemnisation pour les commerçants. Sa mission est d'étudier les demandes qui lui sont soumises et d'évaluer le préjudice commercial imputable aux travaux. Le budget 2025, comme celui de 2024, prévoira les crédits nécessaires pour accompagner financièrement les commerçants de la ville.

A noter que cette commission est placée sous l'autorité du Tribunal Administratif de Grenoble et sera composée d'élus municipaux et de représentants d'organismes consulaires tels que la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et de l'industrie, l'Ordre des Experts Comptables.

2) Bourg de Péage : Une ville qui s'occupe du pouvoir d'achat de ses citoyens

En 2025, Bourg de Péage lancera sa deuxième opération de soutien au pouvoir d'achat des familles Péageoises et des commerces, les « Bons Esprit Péageois ».

En 2020, au sortir de la crise sanitaire du COVID19, l'objectif de dynamiser le commerce local avait donné lieu à une action commerciale mise en œuvre par la ville sous la forme d'un bon d'achat de 10 € appelé « Bon Esprit Péageois ». A destination de tous les péageois majeurs, celui-ci pouvait être utilisé dans les commerces péageois ayant souhaité participer à l'opération.
En 2025, la valeur faciale progresse à 15 € et c'est une enveloppe financière de plus de 60 000 € qui sera dédiée à cette opération.
Ce seront 60 000€, sous forme de bons d'achat de 15 € (4 000) qui seront distribués aux seuls péageois pour faire leurs achats dans les boutiques péageoises.
Cette opération se déroulera du 10 au 21 mars 2025, et les péageois auront jusqu'au 30 juin pour faire leurs emplettes.

3) Un programme évènementiel gratuit et de qualité

Proposer un évènementiel gratuit ou très peu cher et de qualité aux péageois est le leitmotiv pour l'équipe municipale en place.

L'idée force est de bâtir un programme d'animations familiales accessible financièrement au plus grand nombre car nous savons combien il est difficile financièrement pour les familles d'accéder à ce type d'évènements.

En 2025, il y en aura pour tous les goûts, du festif, du culturel, du pédagogique… et tous les âges. Il y aura au moins un évènement par mois et sur l'année complète.

A vos agendas pour réserver les dates :

Le 22 Janvier : Vœux du Maire à la population au gymnase Vercors

Le 15 février : Carna'bal

13 et 14 Mars Voyage annuel des personnes âgées de 63 ans et +

Les 29 et 30 mars : Gamestalgie

Le 12 avril : Kid's party

24 mai 2025 : Fête de la nature

20 juin : Fête de la musique

13 juillet : Feu d'artifice

10 juillet : Repas républicain pour les personnes âgées de 63 ans et +

23 juillet : Ciné plein air

20 août : Opéra de Lyon

30 août : Chill festival

06 septembre : Forum des associations et cérémonie des nouveaux arrivants

Du 15 au 23 octobre : Les Picturales

26 novembre : Comédie de Valence

05 décembre : Illuminations de Noël

06 décembre : Concert de Noël

20 décembre : Cinéma de Noël

B. LA SECURITE POUR TOUS – LE PLAN GLOBAL DE SECURITE

1) La création d'une brigade de nuit

La ville va mettre en œuvre un plan de sécurité renforcée, tant sur le plan humain, matériel que financier.
En 2025, la police municipale comptera 11 policiers avec le recrutement de 3 nouveaux policiers, et 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Une brigade de nuit verra ainsi le jour pour répondre aux attentes de la population en matière de sécurité. Cette brigade verra son armement également évoluer : des armes à feu viendront s'ajouter aux bâtons télescopiques, aux lacrymogènes et pistolets à impulsion électriques déjà existants. Afin d'accueillir ces nouveaux effectifs et son armement, les locaux de la police feront l'objet d'un aménagement conforme et adapté.

2) Le doublement des caméras de vidéoprotection

2025 verra également le parc de caméras de vidéosurveillance doublé sur les espaces publics de la ville pour atteindre une soixantaine de caméras sur un périmètre élargi : grands axes, bâtiments publics, parkings, quais. Quant à celles existantes, elles seront remplacées intégralement par des caméras plus performantes.
Il est à noter que l'ensemble des images sont diffusées au CSU (Centre de Surveillance Urbain) et seront visionnées par un opérateur pour assister la brigade de nuit dans leurs opérations. Ces images seront également diffusées en temps réel au commissariat de Romans.

L'enveloppe budgétaire pour cette action d'envergure est de 600 000 €, et fera l'objet de demande de subventions la plus large possible.

3) La mise en place de la vidéoverbalisation

Grâce au déploiement de la vidéosurveillance et à l'évolution du parc existant, la ville a passé une délibération en ce sens au mois d'octobre 2024 qui permettra de verbaliser en temps réel les infractions routières grâce au visionnage en direct des vidéos par la police.

4) Lutter contre la délinquance environnementale

En 2025, l'agglomération VRA qui a la compétence déchets a décidé de regrouper les points d'apport volontaires de tri des déchets et des ordures ménagères.

Faisant face à de nombreuses incivilités dans le domaine, caractérisées par des dépôts sauvages et de toutes natures aux pieds des containers, la ville a décidé d'implanter des pièges photographiques aux abords des sites afin de pourvoir verbaliser les contrevenants qui s'exposent à 135 € d'amende.

4 pièges photographiques sont en test actuellement et donnent des résultats probants.

C. LA QUALITE DE VIE AU QUOTIDIEN

1) Les écoles : Une qualité de vie pour nos écoliers péageois

Extension de l'école Pagnol

La ville continue de moderniser ses équipements scolaires et d'assurer toujours plus de confort et de qualité de travail pour les personnels et les élèves.

Ainsi, les études préalables, et le lancement du marché public de travaux relatifs à l'extension de l'école Pagnol (salles, préau, WC…) ont été réalisés en 2024. Les travaux devraient ainsi démarrer début 2025 pour un budget prévisionnel de 596 000 €. Le financement le plus large possible a été sollicité, ce qui a permis à la ville d'obtenir une participation de la CAF de 189 628 € et une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 112 876 €.

Rénovation énergétique de l'école Curie

Suite aux études réalisées préalablement, le projet de rénovation énergétique de l'école sera lancé fin 2025 pour un coût prévisionnel de 1 230 000 €. Le financement le plus large possible sera sollicité auprès des financeurs, dont le dispositif « Fond vert » après réalisation de l'étude de faisabilité nécessaire pour l'obtention.

2) Les voiries communales : de nouvelles rénovations au programme

La qualité des voies de circulation est un enjeu de tous les instants pour la ville depuis de nombreuses années. Ainsi, au-delà de la réhabilitation du centre-ville dont les modalités de déplacement ont été totalement repensées en intégrant les déplacements multimodales (voitures, transports en commun, vélos et piétons), une cartographie complète de la commune a été réalisée permettant de classer les voiries en fonction de leurs niveaux de dégradation au regard de leurs usages.

A titre d'exemple, le BP voirie sera porté à 1M€ hors opération centre-ville. Ci-dessous quelques exemples des projets 2025 :

- Aménagement du carrefour RD538 - chemin des Plantas
- Aménagement de la rue Argod
- Enfouissement des réseaux secs de l'allée des Cévennes
- Aménagement de la rue Estiennes d'Orves
- Travaux de voirie à la Goubetière
- Routes de campagne
- Aménagement sécuritaire de voirie
- Frais d'études pour la création d'une onde verte et l'aménagement de traversées piétonnes

3) Le projet « Groupe Scolaire centre-ville »

La ville de Bourg de Péage a saisi l'opportunité de la nécessité de reloger les élèves de l'école élémentaire Pasteur à l'horizon de la rentrée 2025, pour lancer une grande réflexion sur l'avenir des écoles du centre-ville.

Les deux bâtiments actuels (école République Jean Moulin et école Louis Pasteur) n'offrent plus les conditions optimales d'accueil (agencement, insonorisation, performance thermique, etc.). Après étude de différents scénarios, la réflexion actuelle partagée avec les enseignants, consiste à penser la création d'un nouveau groupe scolaire primaire (maternelle + élémentaire) de 18 classes sur le site « République » entièrement réhabilité :

- Ecole élémentaire – 12 classes
- Ecole maternelle – 6 classes
- Restaurant scolaire
- Accueil périscolaire
- Cours d'écoles + préaux

- Le projet permet de conserver le patrimoine péageois en réhabilitant et faisant évoluer ce bâtiment scolaire de type « Jules Ferry » (construction fin XIXe).
- La réalisation du projet s'effectuera dans un délai raisonnable et maîtrisé estimé à 5 ans
- Il permettra la mutualisation du fonctionnement d'un groupe scolaire sur un seul et même tènement.
- Dans ce scénario, l'objectif visé pour la fin des travaux est la rentrée 2029, avec une enveloppe estimée à 16 M€ pour cette opération.
- Ce projet est bien entendu élaboré en concertation avec les enseignants, parents d'élèves et associations concernées.
- L'ITEP sera aménagé en pôle associatif : l'acquisition du bâtiment par la ville permettra le regroupement de l'ensemble des associations qui occupent actuellement des locaux dans les écoles du centre-ville : l'école de musique, l'harmonie, les écoles d'arts (le Chevalet, Palette) & l'Amicale laïque.
  Ce bâtiment permet également d'aménager des locaux temporaires pour l'accueil périscolaire élémentaire Pasteur durant les travaux.
- L'école élémentaire Louis Pasteur, en partie relogée sur site dès 2025 :
  Dès septembre 2025, une partie de l'école Louis Pasteur sera relogée temporairement dans la cour, dans des bâtiments modulaires tout confort, avec maintien d'une cour d'école de taille confortable avec préau et arbres de grande hauteur.
  Dans le bâtiment actuel, les accès RDC seraient tout de même maintenus (restaurant scolaire, sanitaires),
- Durant cette phase temporaire, l'utilisation du gymnase Pasteur sera également maintenue en toute sécurité.
- Compte tenu que les travaux de réhabilitation ne pourront se réaliser en site occupé, dans un 2ème temps, ce sera au tour l'école maternelle République d'être relogée dans des bâtiments modulaires, à l'image des élémentaires.
  L'emménagement devrait se faire à la rentrée 2026. Le site retenu pour l'école maternelle temporaire est l'ex-terrain Gédimat (surface disponible : 3 500 m²). Ce dernier aura la capacité d'accueillir l'accueil Périscolaire, la restauration scolaire et offrira suffisamment d'espace pour la création d'une cour sécurisée et en partie ombragée.

Le coût estimé du projet est de 16 M€. La ville demandera les aides financières les plus larges possibles, et mobilisera l'emprunt pour équilibrer le financement de cette opération.

4) La solidarité et la proximité: une préoccupation quotidienne

Le Centre Communal d'Action Sociale est identifié comme un véritable centre ressource regroupant nombres de services à la population. Divers partenaires, institutions et associations, y tiennent une permanence. Santé, emploi, social, justice, handicap, etc. : les champs d'intervention sont nombreux et en parfaite complémentarité avec les missions du CCAS.

De nombreuses actions et projets intergénérationnels seront menés tout au long de l'année, orientés vers la santé, l'accueil des personnes dépendantes, le maintien à domicile, la prévention des risques et la lutte contre l'isolement.

La ville de Bourg de Péage et son CCAS ont ouvert en 2008 un Accueil de Jour Autonome de 5 places au sein du bâtiment « Le Clos de L'Hermitage » partagé avec le service sénior.

Ce service médico-social propose aux personnes âgées atteintes de pathologies neurodégénératives, un accompagnement non-médicamenteux adapté à leurs besoins et aux besoins de leurs aidants familiaux.

Encadrés par des professionnels qualifiés, ce service propose :

- Un accompagnement personnalisé qui favorise : le maintien des capacités restantes, le lien social, le maintien à domicile,

- Une offre de répit et un accompagnement des aidants.

A compter du 1er janvier 2025, l'Accueil de jour verra sa capacité d'accueil augmenter d'une place, passant ainsi de 5 à 6 places par jour.

De plus le CCAS va signer au 1er janvier 2025 un CPOM (Contrat Pluriannuels d'Objectifs de Moyens) avec les autorités de tutelles : ARS et Conseil Départemental pour une durée de 5 ans.

5) Le soutien à la vie associative

Bourg de Péage comptabilise une centaine d'associations.
Ces associations interviennent sur le champs sportif, social, culturel et artistique, ce qui fait de Bourg de Péage, une commune avec un tissu associatif dense et riche par sa diversité

La politique d'accompagnement et de soutien, tant financier que matériel menée par la ville se concrétise à plusieurs niveaux :

- Par l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Péageoises afin de les aider dans la pratique et la promotion de leurs activités. La ville y consacre une enveloppe budgétaire annuelle de plus de 300 000 €.

- Par la mise à disposition gratuite des équipements dans le cadre de la pratique des activités associatives régulières (Gymnases, MDA, Jean Bouin etc…), ainsi que la gratuité pour 3 réservations annuelles lors d'évènements associatifs avec entrée payante.

- Par la mise à disposition gratuite de matériel et de 2 minibus, facilitant l'organisation des évènements et les déplacements dans le cadre des rencontres sportives.

- Par des investissements servant à l'amélioration de la pratique associative (éclairage des tennis, changement des tapis de réception de gymnastique, changement des prises pour le mur d'escalade, réfection du terrain de foot etc…).

- Par l'accompagnent des bénévoles associatifs à la formation :

    - Formations aux gestes de 1er secours,
    - Formation à la législation en vigueur, la responsabilité, comment mener une réunion, une Assemblée Générale (AVF -Drôme-Profession Sport Animation)

- Par l'organisation annuelle du forum des associations.

A noter qu'en 2024, le service SCVA (Sport-Culture et Vie Associative) a vu son effectif se renforcer par le recrutement d'un chargé d'évènementiel dont les missions contribuent pleinement au soutien de la vie associative.

Ainsi les missions principales de cet agent sont :

- L'animation de la commission extra-municipale sport-culture nouvellement créée
- Développer et animer des partenariats
- La coordination de l'événementiel communal
- Animer et valoriser le réseau associatif péageois

V. CONCLUSION

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte de crise économique toujours d'actualité, auquel se rajoute l'impact de tensions géopolitiques qui ne cessent de s'intensifier.

Aussi, le budget 2025 traduira, malgré l'ensemble des contraintes et des incertitudes auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités, la volonté de l'équipe municipale de promouvoir une ville dynamique, solidaire et éco citoyenne. La recherche systématique de l'intérêt général et la volonté de maintenir un service public de proximité avec une offre de services de qualité et accessible à tous guideront les orientations et priorités municipales pour l'année à venir : Soutien au pouvoir d'achat, modernisation de la ville, transition écologique, soutien au tissu associatif, et accompagnement des plus démunis, seront cette année encore priorisés.

2025 est également l'année du déploiement sans précédent d'un plan de sécurité renforcé pour répondre au besoin de tranquillité publique de la population.

Comme les années précédentes, le budget 2025 fera preuve cette année encore de résilience avec la maîtrise des dépenses et l'optimisation des ressources afin de préserver les grands équilibres budgétaires nécessaires au financement des grands projets structurants et mener à bien les politiques publiques répondant aux attentes des péageois.